

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021**

L'An Deux Mille Vingt-et-Un, le Lundi Huit du mois de Novembre à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de la première adjointe au Maire, Madame Liliane MONTOUT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Louis ANDRÉ – Teddy BARBIN – Mmes Elodie CLARAC – Marie-Renée ADÉLAÏDE – M. Marcellin ZAMI – Mmes Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – M. Sébastien THOMAS – Mmes Rebecca BELLEVAL – Yane BEZIAT – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Ghylaine JEANNE.

ÉTAIENT ABSENTS : M. Cédric CORNET (empêché ; pouvoir donné à M. Teddy BARBIN) – Mmes Wennie MOLIA – Nanouchka LOUIS (excusée ; pouvoir donné à Mme Mévice VERITE) – M. Jules FRAIR – Mme Marguerite MURAT – M. Emmerly BEAUPERTHUY – Mme France-Enna URBINO (excusée ; pouvoir donné à Mme Liliane MONTOUT) – MM. Michel HOTIN (excusé ; pouvoir donné à Mme Elodie CLARAC) – Josy LAQUITAINE – Mme Sylvia HENRY (a définitivement quitté la séance au point n°2) – M. Jimmy DAMO (excusé ; pouvoir donné à M. Louis ANDRE) – Mme Nina PAULON – MM. Stéphane URIE (excusé ; pouvoir donné à M. Sébastien THOMAS) – David LUTIN (excusé ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Mme Mégane BOURGUIGNON (excusée ; pouvoir donné à Mme Marie-Renée ADELAÏDE) – M. Lucas ALBERI (excusé ; pouvoir donné à Mme Rebecca BELLEVAL) – Mme Nadia CELINI – M. Julien DINO (excusé) – Mmes Yane BEZIAT (a définitivement quitté la séance au point n° 9 – excusée ; pouvoir donné à M. CHRISTOPHE) – Maguy BORDELAIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mme Jocelyne VIROLAN (a définitivement quitté la séance au point n°7).

Madame Mévice VERITE a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.
.....

**PARTICIPATION D'UNE
DÉLÉGATION D'ÉLUS ET DE
CADRES DE LA VILLE AU
103^{ÈME} CONGRÈS DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉS DE
FRANCE DU 15 AU 18
NOVEMBRE 2021**

CM-2021-6S-DAJ-78

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2123-18 et L2123-18-1 ;

Vu la circulaire du ministre de l'Intérieur en date du 15 avril 1992, relative aux conditions d'exercice des mandats locaux et au régime indemnitaire des élus locaux ;

Vu la délibération n° CM-2020-4S-DRH-47 du 13 octobre 2020, relative au droit à la formation des élus ;

Vu la délibération n° CM-2020-4S-DRH-48 du 13 octobre 2020 relative aux modalités de prise en charge des frais de formation et de mission des élus ;

Vu la délibération n°CM-2021-6S-DRH-73 du 8 novembre 2021 relative aux nouvelles modalités de prise en charge des frais de formation, de déplacement et de mission des élus ;

Considérant que le 103^{ème} Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité de France se tiendra à Paris du 15 au 18 novembre 2021 ;

Considérant la volonté de la municipalité de prendre part aux réflexions menées au niveau national, sur des problématiques liées à la vie des collectivités locales ;

Considérant qu'une session spécifique d'ouverture réservée aux élus d'Outre-mer se tiendra le lundi 15 novembre ;

Considérant que des sujets intéressant l'ensemble des collectivités seront débattus à cette occasion, sous forme de forum, de points infos ou encore de débats ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'autoriser la participation d'une délégation de 5 élus, en plus du maire et de 2 agents de la Ville, conformément à la liste jointe à la présente délibération, au **103^{ème} Congrès des Maires et des présidents d'intercommunalités de France** sur le thème "les maires en première ligne face aux crises".

Article 2 : De prendre en charge uniquement les frais d'inscription de membres du Conseil municipal supplémentaires figurant également sur ladite liste.

Article 3 : D'autoriser le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Article 4 : D'imputer la dépense au budget 2021 de la Ville.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

12 NOV. 2021

Et publication ou notification
le

12 NOV. 2021

Fait et délibéré à Gosier, le 8 novembre 2021

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire/empêché
La Première Adjointe



- Liliane MONTOUT -

**103^{ème} CONGRÈS DES MAIRES ET DES
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉS DE
FRANCE DU 15 AU 18 NOVEMBRE 2021**

Élu(e)s pris en charge :

- Le Maire, Cédric CORNET ;
- Madame Liliane MONTOUT, 1^{ère} Adjointe au maire ;
- Monsieur Teddy BARBIN, 8^{ème} Adjoint au maire ;
- Madame Elodie CLARAC, 9^{ème} Adjoint au maire ;
- Monsieur Michel HOTIN, 12^{ème} Adjoint chargé de quartier ;
- Madame Mévice VÉRITÉ, Conseillère municipale.

Élus dont seule l'inscription au Congrès est prise en charge par la Ville :

- Aucune demande n'a été faite en ce sens au 12 novembre 2021.

Administratifs de la Ville :

- Jean-Yves FREDERIC, Directeur Général Adjoint Sport, Culture et Dynamiques de Territoire ;
- Ary ARSÈNE, Directeur de la Commande Publique et des Achats.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Participation d'une délégation d'élus et de cadres de la ville au 103 eme congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité de France du 15 au 18 novembre 2021.

Date de transmission de l'acte : 12/11/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 12/11/2021

Numéro de l'acte : CM20216SDAJ78 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20211108-CM20216SDAJ78-DE

Date de décision : 08/11/2021

Acte transmis par : Harry BEAUBOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.6. Exercice des mandats locaux
5.6.3. Mandats spéciaux et frais de déplacement des élus